

RÈGLEMENT DE LA COURSE VTT 6 HEURES de VTT

Du 09 novembre 2025 à Koumac



➤ Article 1 – Présentation

La course est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) par l'association "L'ENFER DU NORD" et respecte les règles techniques et sportives en vigueur. Elle se déroule à Koumac sur le site de la crinière (club équestre), sur un circuit naturel balisé, comportant des montées, descentes, passages techniques et zones de dépassement (circuit du XC du 08 novembre en sens inverse).

Après la signature et le contrôle de sécurité à partir de 05h, les coureurs pourront reconnaître le parcours pendant 1 heure, puis le départ sera donné à 6h pour toutes les catégories au site de la crinière.

L'épreuve se terminera à 12h. Le classement sera établi au nombre de tours bouclés à 12h. Si un coureur est en course après 12h : le tour commencé lui sera retiré.

➤ Article 2 – Catégories / nombre de tours bonus. Les bonus sont attribués de sorte à réaliser un classement scratch crédible mais seul le classement par catégories sera valorisé.

- Solo homme vtt musculaire (bonus de 2 tours)
- Solo Femme vtt musculaire (bonus de 3 tours)
- Équipe 100% masculine vtt musculaire (de 2 à 4 coureurs)
- Équipe mixte ou 100% féminine (2 à 4 coureurs) (bonus de 1 tour par féminine)

➤ Article 3 – Inscriptions (sur www.inlive.nc)

Ouvert aux licenciés FFC et aux non-licenciés avec certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition et une autorisation parentale pour les mineurs (téléchargeable sur inlive.nc)

Les tarifs sont de 1000 Cfp pour les mineurs non licenciés, gratuit pour les mineurs licenciés, et de 3000 Cfp pour les majeurs licenciés et 4000 Cfp pour les majeurs non-licenciés

Clôture des inscriptions le mercredi minuit précédant la course.

➤ Article 4 – Matériel et Équipement

VTT conforme aux normes FFC/UCI. - Port du casque homologué et chaussures fermées obligatoires. – Les concurrents de l'équipe doivent avoir le même maillot. - Les dossards doivent être portés sans modification. - Les VAE sont interdits - Caméras embarquées interdites en course sauf autorisation spéciale. - Systèmes audio (écouteurs, enceintes) interdits pour raisons de sécurité.

➤ Article 5 – Déroulement de la Course

Le circuit va mesurer environ 5 km, à parcourir un maximum de fois en 6 heures. Assistance technique autorisée uniquement dans les zones désignées. (Au site de la crinière) Ravitaillement autorisé dans les zones prévues (au site de la crinière).

➤ Article 6 – Sécurité

Une dizaine de bénévoles seront répartis sur le circuit pour signaler tout danger et/ou changement de direction. Présence d'une ambulance ou d'un poste de secours. - Commissaires FFC en charge du contrôle et du bon déroulement.

➤ Article 7 – Classements et Récompenses

Classement par catégories

- VTT musculaire : solo homme, solo femme, équipes

Remise des récompenses à 13h au site de la crinière. Présence obligatoire des récipiendaires en tenues de club et chaussures fermées. Podiums pour les 3 premiers de chaque catégorie. - Récompenses selon les dotations prévues par l'organisateur.

➤ Article 8 – Réclamations

Toute réclamation doit être déposée auprès des commissaires dans les 30 minutes suivant l'arrivée. - Les décisions des commissaires sont sans appel.

Le président de l'association l'ENFER DU NORD,
BERGER Jonathan